

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-9-14-2

Séance du vendredi 5 décembre
2025

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE MULHOUSE RELATIVE AU FINANCEMENT DE QUATRE POSTES D'EDUCATEURS SPECIALISES INTERVENANT DANS DES COLLEGES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BUFFA Jean-Claude
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien
LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie
MATT Nicolas donne procuration à JANDER Nicolas
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à ERBS André

WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES :

FUCHS Bruno, HAGENBACH Vincent, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, MILLION Lara, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, ZELLER Fabienne

ABSENTS :

COUCHOT Alain, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit « *Règlement général sur la protection des données personnelles* »,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 121-2 et L 221-1 relatifs à la participation du département aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles,
- VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CD-2017-2-10-1 du 17 mars 2017 qui a fixé les orientations prioritaires en matière de prévention spécialisée,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-5-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025, « *une ambition pour la jeunesse, déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme* »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de Commission à la jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme, lors de sa réunion en date du 24 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une participation de 142 332 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Mulhouse pour le financement de quatre postes d'éducateurs spécialisés intervenant dans les Collèges de Bourtzwiller, Brunstatt, Jean Macé, Kennedy, Wolf et Saint Exupéry,
- Approuve la convention à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Mulhouse relative au financement de ces quatre postes, au titre de l'année

2025, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer,

- Approuve la participation du Conseiller d'Alsace, Vice Président à la jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme, au comité de pilotage alsacien du dispositif,
- Précise que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au Budget Primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P127	O001	P127E01	T01	(723) 65-6568-4213	142 332€
TOTAL					142 332€

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Commune de Mulhouse